

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 juillet 2017

Date d'affichage : 24/07/2017  
Date de convocation : 10/07/2017  
Membres en exercice : 15  
Votants : 12

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Vaux et Chantegrue s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Xavier VIONNET, Maire, pour la session ordinaire du mois.

Conseillers présents : Adeline BEJEANNIN, Pascal LANQUETIN, Pierre NICOD, Bernard BESCHET, Emmanuel COURVOISIER, Laurent LAMBERT, Annie VALLET, Jacques TISSOT, Emmanuel GETE, Alexandra LOYE et Jérôme BARTHELET

Conseillers absents excusés : Ariane DROZ-BARTHOLET - François FATON - Cédric BESCHET

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Me Alexandra LOYE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. M. le maire a déclaré la séance ouverte.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 26 juin 2017
2. - Projet micro crèche : Compte rendu de la rencontre avec les représentants de la CAF  
- Information sur les différents scénarii proposés par l'architecte
3. Réfection chemin Parcelle 19 : Attribution du marché
4. Cimetière : régularisation des sépultures établies en terrain commun
5. Demande d'acquisition de terrain de Mr et Mme SERVY rue de la Rièpe
6. Informations école : Année scolaire 2017 - 2018
7. Fête villageoise du 2 et 3 septembre 2017
8. Questions diverses.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 26 juin 2017.

Le compte rendu de la séance du 26 juin 2017 est approuvé à l'unanimité des présents.

2 - Projet micro crèche : Compte rendu de la rencontre avec les représentants de la CAF

Le Maire fait part au conseil de la rencontre en mairie avec Mme Nadège DEVILLERS représentante de la CAF et Mme SETZU, au sujet du projet de micro crèche.

L'aide prévisionnelle de la CAF pour la création de cette structure est estimée à 11 400 € par enfants pour un accueil maximum de 10 enfants.

Le dossier sera monté début octobre en collaboration avec Mme Setzu et Laurence LYONNAIS de la CFD.

Information sur les différents scénarii proposés par l'architecte

Après étude des différents scénarii proposés par le cabinet d'architecture S. TISSOT, le choix se porte sur la version n° 4.

Une nouvelle rencontre est prévue en mairie le jeudi 27 juillet 2017, afin d'avancer sur le projet.

### 3 - Réfection du chemin forestier parcelle N° 19

La CAO a ouvert les plis ce jour à 14 h.

3 offres sont parvenues en mairie, pour une estimation de travaux s'élevant à 23 800 €.

SAS JEANNIN - CENSEAU 24 848.00 € HT

SARL MESNIER - PONTARLIER 21 419.00 € HT

SAS ROGER MARTIN - LEVIER 23 293.70 € HT

Le conseil, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité des présents, de retenir la proposition de la SARL MESNIER 25300 PONTARLIER pour un montant de 21 419 € HT.

Il donne pouvoir au maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

### 4 - Cimetière : régularisations des sépultures.

Dans le cadre de la procédure relative à la régularisation des sépultures établies en terrain commun (RRTC), le conseil décide à l'unanimité des présents, de retenir la date du

31 novembre 2018 comme date butoir laisser aux familles pour la régularisation.

Il donne pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires.

### 5 - Demande d'acquisition de terrain d'aisance par M et Mme SERVY.

Le maire fait part au conseil du courrier de M et Mme SERVY, 19 rue de la Rièpe, qui souhaitent acquérir une bande de terrain d'aisance au droit de leur chemin d'accès afin d'accéder plus facilement à leur maison.

La commission « terrain » se rendra prochainement sur place pour étudier cette demande.

### 6 - Information rentrée scolaire 2017 - 2018.

Le SIEHJ avait fait une demande afin de revenir à la semaine de 4 jours (ou 8 demi-journées) dès la rentrée scolaire 2017 - 2018. Il semble que celle-ci ait abouti.

Les effectifs prévisionnels pour cette rentrée sont à ce jour de 114 enfants dont 71 scolarisés A Vaux et Chantegrue.

Aux vues des problèmes de sécurité que génère le stationnement lors des rentrée et sorties d'école, le conseil décide de demander la modification du point d'arrêt du bus, qui se situe actuellement rue Chargebin. Celui-ci sera déplacé de l'autre côté de la cour, sur la place des monuments, si le Département, en charge des transport en est d'accord.

### 7 - Questions diverses.

#### A) Recensement de la population 2018.

Le recensement pour notre commune aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Un agent recenseur sera recruté prochainement.

#### B) Rénovation du bâtiment mairie-école : Diagnostic amiante plomb.

La maire informe le conseil qu'il est nécessaire de réaliser un diagnostic amiante du bâtiment mairie - école en prévision de sa future rénovation.

Le conseil prend connaissance du devis de la société Daniel LANTENOIS, spécialiste dans ce domaine qui s'élève à 390 € HT et 60 € HT par échantillon.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité des présents et donne pouvoir au maire pour signer Le devis et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

#### C) Réception des travaux « Aménagement de l'entrée EST ».

La réception aura lieu le mercredi 26 juillet 2017 à 11 h devant le garage LAMBERT.

Fin de la séance 22 h 00.

Points abordés :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 26 juin 2017
2. - Projet micro crèche : Compte rendu de la rencontre avec les représentants de la CAF
  - Information sur les différents scénarii proposés par l'architecte
3. Réfection chemin Parcelle 19 : Attribution du marché
4. Cimetière : régularisation des sépultures établies en terrain commun
5. Demande d'acquisition de terrain de Mr et Mme SERVY rue de la Rièpe
6. Informations école : Année scolaire 2017 - 2018
7. Fête villageoise du 2 et 3 septembre 2017
9. Questions diverses
  - Recensement 2018
  - Rénovation du bâtiment mairie- école : Diagnostic amiante plomb
  - Réception des travaux « aménagement de l'entrée est ».

Le Maire,

Xavier VIONNET

